



Janvier 2015

Département Environnement et Modes de vie

## COP21 : LA CONFÉRENCE MONDIALE DE 2015 SUR LE CLIMAT

En décembre 2015, se réunira à Paris la conférence sur le climat. Au moment où le Conseil Famille et Société publie un texte qui offre un regard d'espérance sur le défi que les changements climatiques lancent à l'humanité, il a paru utile de présenter cette conférence sur le climat, son contexte et ses enjeux, ainsi que l'apport possible des chrétiens, à cette occasion.

Cette fiche a été rédigée par Michel Badré, ancien président de l'Autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable, en lien avec l'Antenne « Environnement et Modes de Vie » de Pax Christi.

Jean-Hugues Bartet

Directeur du Département Environnement et Modes de vie



### Qu'est-ce que la « COP21 » ?

La conférence de Paris sur le climat en 2015 est la 21<sup>e</sup> « COP » (« conference of the parties »), c'est-à-dire la réunion annuelle, depuis 1995, des signataires de la « convention climat » conclue en 1992 lors de la conférence de Rio, pour en préciser la mise en œuvre et en assurer le suivi.

La *convention climat* (« convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique »), signée en 1992, après la conférence de Rio, par près de 200 pays, définit des principes généraux pour mieux cerner ce qu'est le changement climatique et y remédier : principe de précaution, principe des « responsabilités communes mais différenciées » entre pays ou groupes de pays, principe du droit au développement. Les engagements plus précis relèvent d'accords ultérieurs, établis à l'occasion des COP annuelles successives. L'absence d'engagements précis dans la convention-cadre tient aux réticences manifestées par certains grands pays (USA, Chine), qui ont d'ailleurs ensuite refusé de la ratifier.

### Les principales COP antérieures et les enjeux de la COP21

Trois des COP annuelles précédentes de la convention climat ont eu un retentissement particulier :

#### ■ La COP3 à Kyoto, en 1997

Elle a conduit à définir, dans le « *protocole de Kyoto* », un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les pays développés (principalement CO<sub>2</sub>) entre 1990 (référence initiale des mesures) et la période 2008-2012, et à le répartir par pays. Des mécanismes de flexibilité visent à faciliter l'atteinte des objectifs : échanges internationaux de permis d'émissions, mécanisme de développement propre ou de mise en œuvre conjointe.

#### ■ La COP15 à Copenhague en 2009

Elle devait définir les engagements prenant la suite du protocole de Kyoto jusqu'en 2020. Elle n'a pu déboucher que sur un accord de principe, sans engagement contraignant, visant à ne pas dépasser une augmentation moyenne de 2 °C en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (1850). Il est fait mention dans l'accord d'un engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an pour le climat en 2020 (« fonds vert »), sans qu'aucune modalité concrète de cet engagement ne soit précisée. Cet accord de Copenhague a très généralement été considéré comme un échec et un recul significatif par rapport à la dynamique engagée à Kyoto.

## ■ Des changements récents

En 2014, l'Union européenne s'est fixée pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030 par rapport à 1990, et un accord bilatéral entre la Chine et les États-Unis a pour la première fois engagé ces deux pays dans des objectifs de réduction de leurs émissions. Les engagements sont, certes, en net retrait par rapport à ceux qui permettraient une limitation à +2 °C des températures en 2100 : pour l'Union Européenne, le rythme annuel de baisse des émissions est moitié de celui préconisé par les experts climatiques ; la Chine ne s'engage à baisser ses émissions qu'à partir de 2030 ; et les États-Unis font référence au niveau d'émissions de 2005, nettement plus élevé que celui de 1990. Mais ils ont une portée symbolique forte à un an de la COP21, venant de pays ou groupes de pays les plus émetteurs et susceptibles d'entraîner les autres. En France, la lutte contre les dérèglements climatiques a été déclarée « grande cause nationale 2015 », ce qui devrait permettre une meilleure sensibilisation médiatique des Français<sup>1</sup>.

## ■ La COP20 à Lima en décembre 2014

Cette conférence de travail préparatoire, avant celle de Paris, était considérée par les observateurs comme un test sur la volonté d'aboutir à un accord global. Après plus de trente heures de prolongation, un accord a pu être adopté. Cet accord fixe plutôt le contenant que le contenu, comme si les pays ne voulaient pas abattre leurs cartes avant Paris. Un texte de travail comportant de multiples options, a été adopté pour cadrer les négociations de l'année 2015. In extremis, la forte tension Nord-Sud autour de la « *responsabilité commune mais différenciée* » a obtenu un compromis : chaque État présentera, si possible en mars 2015, ses engagements de réduction d'émission de gaz à effet de serre, mais aussi ses engagements de contribution financière pour l'adaptation des pays en voie de développement aux menaces des changements climatiques. La dynamique d'un accord est sauve mais le principal reste à faire.

## ■ Les enjeux de la COP21

La conférence climat de Paris en 2015 est de même nature que celles de Kyoto et Copenhague, et les prolonge : elle vise à définir les modalités d'application de la convention climat après 2020. La conférence de Lima a tracé le cadre, il s'agit maintenant d'obtenir des engagements précis et substantiels de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, des contributions importantes au « fonds vert » et des règles de suivi efficaces. Ces conférences, outre le fait qu'elles réunissent les représentants officiels (souvent chefs d'État ou de gouvernement) de près de 200 pays signataires, donnent généralement lieu à de grands rassemblements populaires, dont il faut assurer l'accueil des participants. Leur retentissement médiatique est donc très important. Au vu des précédentes COP et de la tension croissante autour des conflits sur l'environnement, un des enjeux sera aussi de promouvoir des manifestations pacifiques et de refuser et prévenir toutes formes de violence.

## Les éléments scientifiques disponibles sur les perspectives de changement climatique

Le GIEC (« groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat », IPCC en anglais)<sup>2</sup>, mis en place en 1988 par deux organismes de l'ONU : l'organisation météorologique mondiale (OMM) et le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), publie tous les 4 à 5 ans un rapport en plusieurs tomes, établis par consensus entre des auteurs très nombreux<sup>3</sup>. Le 5<sup>e</sup> rapport vient d'être publié, apportant de nouvelles précisions.

Ce rapport conduit à considérer comme maintenant très probables : 1) le rôle décisif de l'action humaine sur le climat ; 2) une hausse des températures moyennes en 2100 nettement supérieure à +2 °C, sans doute plus proche de +3 ou +4 °C, selon l'efficacité des mesures d'atténuation qui seront prises. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'origine anthropique ont progressé d'environ 30 % au niveau mondial depuis 1990, alors qu'une division par deux entre 1990 et 2050 était jugée nécessaire pour limiter la hausse à +2 °C, selon les modèles d'évolution du climat utilisés.

Les rapports successifs du GIEC ont décrit les conséquences prévisibles de ces hausses de température : ils

1 <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/environnement-et-developpement/conference-paris-climat-cop21/>

2 [http://www.ipcc.ch/home\\_languages\\_main\\_french.shtml](http://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml)

3 L'analyse attentive des controverses médiatiques qui renaissent à chaque publication des rapports du GIEC conduit à confirmer que les conclusions des rapports ne paraissent guère contestables, au vu du consensus scientifique extrêmement large parmi la communauté scientifique mondiale, et des réponses apportées aux objections présentées ou aux erreurs ponctuelles qui ont parfois été relevées.

font ressortir l'inégalité très grande de la répartition des conséquences des changements climatiques, les pays ou populations les plus pauvres étant aussi les plus vulnérables : zones inondables très peuplées dans les deltas de grands fleuves menacées par la hausse du niveau des mers, zone sahélienne soumise à une sécheresse accentuées, îles coralliennes, etc.

La fiche « Effet de serre et changements climatiques »<sup>4</sup> publiée en 2012 par le service national Famille et Société de la CEF en avait présenté une synthèse à cette date. La présente fiche permet de l'actualiser.

## Les actions possibles

Les réflexions menées sur les actions à conduire font la distinction entre deux types :

### ■ Les mesures « d'atténuation » des changements climatiques

Ce sont des mesures préventives orientées vers la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ces émissions étant la principale cause du changement climatique prévisible. C'est l'enjeu, pour la COP21, de définir des engagements précis et conséquents de réduction par pays. C'est aussi l'enjeu de convaincre les sociétés et les citoyens de modifier leurs modes de vie.

### ■ Les mesures « d'adaptation » aux changements climatiques

Elles sont destinées à permettre de faire face aux changements qu'on n'aura pu éviter : il s'agit par exemple de mesures de réorganisation en profondeur de l'urbanisme et de l'habitat (y compris les réseaux de transport), de transformation des activités agricoles et économiques, de protection contre les risques liés aux accidents climatiques extrêmes, d'accueil de populations inondées, etc. C'est l'enjeu du financement réel du « fonds vert ».

Les COP successives se sont principalement attachées jusqu'ici aux mesures d'atténuation, selon le principe « mieux vaut prévenir que guérir ». Les mesures d'adaptation étaient laissées à l'initiative de chaque pays. Mais la COP20 vient de marquer un changement, en proposant des engagements sur les deux types de mesures.

## Les obstacles à un accord global négocié de réduction des émissions

La situation actuelle montre qu'on s'est significativement écarté depuis 20 ans du changement de trajectoire nécessaire pour maintenir la hausse moyenne des températures en dessous de +2 °C en 2100, ce qui est pourtant déjà considérable. L'expérience des négociations menées depuis Kyoto en 1997 a montré la difficulté d'établir un accord négocié répartissant des baisses d'émissions entre groupes de pays ayant des histoires et des intérêts très différents. Les négociations climatiques constituent en effet un exemple de scénario stratégique<sup>5</sup> où malgré l'intérêt très supérieur que chaque acteur retirerait pour lui-même d'un accord collectif de réduction des émissions, l'absence de confiance et la recherche d'un avantage concurrentiel à court terme conduisent chaque acteur à privilégier l'inaction : la crainte d'être seul à s'engager rend très délicate l'émergence d'une solution constructive.

Par ailleurs, la plupart des États signataires de la convention climat se plaçaient jusqu'ici dans l'hypothèse où un accord, correctement appliqué, conduirait aux résultats espérés en matière d'atténuation, rendant donc secondaires les mesures d'adaptation. S'engager dans l'adaptation était par ailleurs jugé démobilisateur par rapport à l'effort d'atténuation et à ses chances de succès. Pourtant, les besoins d'adaptation, qui nécessitent un effort de solidarité considérable, se feront sentir bien avant que l'atténuation ne produise ses effets : le financement effectif du « fonds vert », au niveau prévu, apparaît donc maintenant urgent.

## Vision universelle et apport chrétien

De plus en plus, la société civile et les organisateurs de la COP21 expriment le besoin et l'importance de faire entendre une vision mondiale, dégagée des intérêts particuliers ou nationaux. C'est aussi ce qui est en jeu dans les négociations mondiales sur les Objectifs de Développement Durable<sup>6</sup>. En effet, de nombreux

4 <http://www.eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2015/01/fiche-151-Effet-de-Serre-Climat.pdf>

5 Scénario dit du « dilemme du prisonnier » : cf. notamment Gaël Giraud, « La théorie des jeux », Flammarion Champs essais Paris 2009, p 29 à 35

6 Ces négociations, conduites sous l'égide de l'ONU, portent sur les Objectifs de développement pour la période 2015-2030. Voir fiche n°155 du SNFS « Les Objectifs du Millénaire : quelle suite ? » : <http://www.eglise.catholique.fr/wp-content/uploads/sites/2/2015/01/fiche-155-Objectifs-du-Millénaire.pdf>

facteurs (dont la crise économique) poussent les gouvernements de chaque pays à privilégier les actions à court terme avec un effet local visible. Il est difficile d'obtenir le soutien de l'opinion publique pour des efforts à long terme qui bénéficient à tous et qui n'auront de portée que s'ils sont largement partagés. La référence à une exigence morale collective est même à peu près impossible pour les représentants des pays développés, qui se voient rappeler que la situation actuelle est en grande partie due à leur propre développement depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, dont ils ne peuvent priver les autres. Par contre les Églises chrétiennes, autorités morales non parties à la négociation et porteuses d'une fraternité universelle, peuvent exprimer une parole d'espérance et de solidarité, afin de privilégier la recherche du bien commun à la défense d'intérêts nationaux de court terme.

C'est le sens du texte publié par le Conseil Famille et Société de la Conférence des évêques de France le 15 janvier 2015, « Changement climatique : un *Kairos* planétaire »<sup>7</sup>, qui indique que le changement climatique offre le moment opportun pour bâtir un monde commun. C'est aussi le sens de du document publié par la Fédération protestante de France le 1<sup>er</sup> juillet 2014, « Les changements climatiques »<sup>8</sup>, qui souligne le triple enjeu de justice – internationale, intergénérationnelle et sociale - de ces débats. C'est encore la préoccupation exprimée par les évêques catholiques présents à Lima<sup>9</sup>. Voyant dans les défis climatiques un appel de Dieu à agir, ils invitent à un accord efficace à la conférence de Paris et à la construction de nouveaux modèles de développement et de modes de vie, compatibles avec le climat. Mais, parallèlement, ils s'engagent, eux-mêmes, à agir concrètement dans ce sens.

Le jeûne international pour le climat, chaque premier jour du mois jusqu'à la COP21, soutenu par l'ensemble des Églises chrétiennes en France, est un exemple concret de cette volonté d'agir. En effet, les initiatives individuelles ou locales des chrétiens, qui seront annoncées et mises en œuvre avant la COP21 donneront du poids et de la crédibilité aux paroles des Églises.

7 <http://www.eglise.catholique.fr/sengager-dans-la-societe/developpement-durable/pollution-climat/389026-changement-climatique-kairos-planetaire/>

8 Les changements climatiques. Sens et pertinence d'un enjeu éthique pour la Fédération Protestante de France dans la perspective de Paris climat 2015. Ed. Olivétan.

9 Déclaration sur le site : <http://www.paxchristi.cef.fr/v2/pour-le-climat-les-eveques-catholiques-se-mobilisent/>